CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 26 octobre 2021, de 19 h à 21 h 49, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames
Roxanne Béland
Tania Bolduc
Nadine Demers
Mélanie Desrosiers
Marie-Andrée Gilbert
Caroline Jean
Hayette Laouari
Catherine Lemelin
Ann O'Farrell
Caroline Rouleau
Brigitte Talbot

Messieurs
Jean-François Anctil
Richard Pierre
Karl-Anthony Turgeon

Administrateurs formant quorum

Sont également présents :

M. Jean-Marc Jean, directeur général
M. Pierre Coté, secrétaire général

Est absent : M. Nicolas Turcotte, personnel d'encadrement sans droit de vote

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est convenu de reporter le point 5.6 *Amendement aux actes d'établissement 2021-2022 comprenant le Centre sectoriel des plastiques (Saint-Damien-de-Buckland)* à une séance ultérieure.

CA-CSSCS-21-10-26-01 **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire du mardi 26 octobre 2021, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis Montmagny

ORDRE DU JOUR

1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 24 AOÛT 2021

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES
- 5.1- Dépôt des états financiers du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour l'année scolaire 2020-2021 et du rapport de l'auditeur externe Mallette S.E.N.C.R.L. pour l'exercice terminé le 30 juin 2021
- 5.2- État des taxes qui restent dues par les propriétaires
- 5.3- Prolongation de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019-2021 dans la région de la Chaudière-Appalaches
- 5.4- Prolongation du *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*
- 5.5- Amendement au calendrier scolaire du Centre de formation agricole de Saint-Anselme (CFA) 2021-2022
- ~~5.6- Amendement aux actes d'établissement 2021-2022 comprenant le Centre sectoriel des plastiques (Saint-Damien-de-Buckland)~~
- 5.7- Aliénation du lot 3 375 349 du cadastre du Québec situé dans la Municipalité de Saint-Anselme
- 5.8- Approbation des projets de travaux de maintien de bâtiments et de résorption du déficit 2021-2022
- 5.9- Demande de démolition du bâtiment du service de garde de l'école Morissette (code BICS 821B018)
- 5.10- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny)
- 5.11- Adjudication du mandat de services professionnels en génie mécanique et électricité pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny)
- 5.12- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-Jean (Saint-Jean-Port-Joli)
- 5.13- Adjudication du mandat de services professionnels en génie mécanique et électricité pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-Jean (Saint-Jean-Port-Joli)
- 5.14- Projet d'agrandissement pour l'ajout de 8 classes à l'école primaire Morissette (Sainte-Claire)
- 5.15- Projet d'agrandissement pour l'ajout de 4 classes et d'un gymnase à l'école primaire de la Marelle (Beaumont)
- 5.16- Projet de remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien)
- 5.17- Projet de réaménagement et d'agrandissement des infrastructures récréatives et sportives à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
- 5.18- Projet d'agrandissement pour l'ajout de 4 classes à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert)
- 5.19- Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet)

6.- RAPPORT DES COMITÉS
- 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique
- 6.2- Comité de vérification
- 6.3- Comité des ressources humaines
- 6.4- Comité consultatif du transport des élèves

7.- INFORMATIONS

8.- SUJETS DIVERS

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 24 AOÛT 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CA-CSSCS-21-10-26-02 En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 24 août 2021;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 24 août 2021 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- <u>Dépôt des états financiers du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour l'année scolaire 2020-2021 et du rapport annuel de l'auditeur externe Mallette S.E.N.C.R.L. pour l'exercice terminé le 30 juin 2021</u>

Mme Caroline Thériault, auditrice externe de la firme Mallette S.EN.C.R.L., présente son rapport sur les états financiers 2020-2021 déposés par le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, assiste également les membres du conseil d'administration pour ce dépôt.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'état financier et le rapport de l'auditeur externe Mallette S.E.N.C.R.L. doivent être soumis au conseil d'administration;

ATTENDU QUE l'avis public informant de la date, de l'heure et du lieu de la séance où seront déposés les états financiers 2020-2021 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été publié quinze (15) jours précédant cette séance;

ATTENDU QU'un résumé des états financiers 2020-2021 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été publié conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a présenté les états financiers 2020-2021 ainsi que le rapport de l'auditeur externe au conseil d'administration.

CA-CSSCS-21-10-26-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER, à titre de dépôt, les états financiers 2020-2021 du Centre de services scolaire de la Côte--du--Sud et le rapport de l'auditeur externe produit par Mallette S.E.N.C.R.L.;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, à transmettre cette résolution au ministère de l'Éducation du Québec;

QUE ces documents fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

5.2- <u>État des taxes qui restent dues par les propriétaires</u>

Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud peut vendre des biens immeubles pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE, pour ce faire, le directeur général doit préparer un état des taxes scolaires qui restent dues (art. 339 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE l'état des taxes scolaires qui restent dues doit être approuvé par les membres du conseil d'administration (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE cet état des taxes scolaires qui restent dues doit être transmis aux différentes municipalités locales concernées (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*).

CA-CSSCS-21-10-26-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent l'état des taxes scolaires qui restent dues comme indiqué à la liste ci-jointe;

QUE cette liste fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE ledit état des taxes scolaires qui restent dues soit transmis aux différentes municipalités concernées.

Adopté.-

5.3- <u>Prolongation de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019-2021 dans la région de la Chaudière-Appalaches</u>

Mme Caroline Isabelle, directrice adjointe des Services éducatifs, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud contribue au développement social, économique et culturel de la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud contribue à la mise en œuvre de certaines ententes de collaboration ou de partenariat;

ATTENDU l'engagement et la participation active du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à cette entente portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU les retards occasionnés par le contexte de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désire poursuivre son engagement dans l'*Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019-2021 dans la région de Chaudière-Appalaches* avec le Secrétariat à la condition féminine en Chaudière-Appalaches jusqu'au 31 décembre 2023;

ATTENDU la demande de contribution additionnelle de 3000 $ afin de compléter et bonifier le plan d'action prévu, soit :

- une valeur de 1 500 $ de janvier à décembre 2022;
- une valeur de 1 500 $ de janvier à décembre 2023.

CA-CSSCS-21-10-26-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent la prolongation de l'*Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019-2021 dans la région de la Chaudière-Appalaches* du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023;

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent la contribution additionnelle de 3 000 $ afin de compléter et bonifier le plan d'action prévu;

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud autorisent le directeur général, monsieur Jean-Marc Jean, à signer ladite entente et les documents relatifs à cette dernière.

Adopté.-

5.4- <u>Prolongation du *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*</u>

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que chaque centre de services scolaire doit établir un plan d'engagement vers la réussite;

ATTENDU la résolution n° CC-18-05-22-04 *Projet de plan d'engagement vers la réussite;*

ATTENDU notre volonté d'harmoniser la période couverte par notre plan d'engagement vers la réussite avec celle du plan stratégique du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU notre volonté de demeurer en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs du prochain plan stratégique du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU les consultations tenues auprès du comité d'engagement pour la réussite des élèves ainsi que du comité consultatif de gestion de notre centre de services scolaire.

CA-CSSCS-21-10-26-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* soit prolongé jusqu'au 30 juin 2023 afin d'inspirer les pratiques de chacun des acteurs œuvrant pour la réussite de tous les élèves;

QUE la résolution n° CC-18-05-22-04 *Projet de plan d'engagement vers la réussite* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations;

QUE le directeur général, M. Jean-Marc Jean, transmette la présente résolution à M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation.

Adopté.-

5.5- <u>Amendement au calendrier scolaire du Centre de formation agricole de Saint-Anselme (CFA) 2021-2022</u>

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des centres de formation professionnelle;

ATTENDU l'article 70 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la *Journée pédagogique nationale en formation professionnelle* du 12 novembre 2021;

ATTENDU la demande du CFA de déplacer la journée pédagogique du 19 novembre au 12 novembre 2021, permettant ainsi au personnel enseignant et professionnel du CFA de participer à la *Journée pédagogique nationale en formation professionnelle*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud le 21 septembre 2021.

CA-CSSCS-21-10-26-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud autorisent l'amendement au calendrier scolaire du Centre de formation agricole de Saint-Anselme 2021-2022, tel que demandé;

QUE le calendrier du Centre de formation agricole de Saint-Anselme 2021-2022 amendé fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la résolution n° CA-CSSCS-21-05-25-05 *Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2021-2022* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.6.- Amendement aux actes d'établissement 2021-2022 comprenant le Centre sectoriel des plastiques (Saint-Damien-de-Buckland)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.7.- Aliénation du lot 3 375 349 du cadastre du Québec situé dans la Municipalité de Saint-Anselme

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, et le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est l'actuel propriétaire du lot 3 375 349 du cadastre du Québec, situé au 180, 3e Rang, à Saint-Anselme;

ATTENDU QUE ce terrain abritait le Centre d'excellence en production porcine jusqu'à l'incendie complet des installations le 12 novembre 2014;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a utilisé le produit de l'assurance de 950 000 $ afin de financer la construction d'un centre de recherche et de formation en production porcine en collaboration avec le Centre de développement du porc du Québec, situé dans la Municipalité d'Armagh, le tout autorisé par la résolution n° PDG-20-03-30-06;

ATTENDU QUE le lot 3 375 349 n'est plus d'aucune utilité pour le Centre de services scolaire de la Côte--du--Sud;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Anselme a fait une offre au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud afin d'acquérir ledit lot à la pleine valeur foncière;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la Municipalité de Saint-Anselme ont également manifesté leur intérêt à faire l'acquisition dudit lot;

ATTENDU QUE ledit lot est évalué à 50 100,00 $ au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint--Anselme;

ATTENDU QU'aucune autorisation ministérielle n'est requise en vertu de l'article 3 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire (RLRQ, cI-13.3, r. 7),* puisque la valeur foncière du terrain à aliéner est inférieure à 100 000,00 $;

ATTENDU QU'il serait dans le meilleur intérêt du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de confier la vente de ce lot à un courtier immobilier de la région;

ATTENDU QUE l'aliénation devra être faite sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud d'aliéner un immeuble en vertu de l'article 178 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 24 novembre 2020 par la résolution n° CA-CSSCS-20-11-24-05;

CA-CSSCS-21-10-26-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent la mise en vente et l'aliénation du lot 3 375 349 du Cadastre du Québec, sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent Me Juan Mercier-Bélanger, coordonnateur du Service des ressources matérielles, à mandater un courtier immobilier afin de réaliser ladite vente;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur général, monsieur Jean-Marc Jean, à signer tous les documents nécessaires à l'aliénation dudit lot, incluant l'acte notarié qui en résultera, aux conditions énoncées dans la présente résolution.

Adopté.-

5.8- <u>Approbation des projets de travaux de maintien des bâtiments et de résorption du déficit 2021-2022</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit approuver annuellement la liste des projets à caractère physique selon le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a déposé la liste de ses projets auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour obtenir le financement nécessaire par le biais des mesures d'investissement suivantes :

- Sous-mesure 50621 – Maintien de bâtiment;
- Sous-mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien.

ATTENDU QUE la liste des projets annexée à la présente résolution a été déposée auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour approbation le 20 septembre 2021;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation du Québec exige que les projets déposés dans le cadre des mesures ci-dessus mentionnées soient appuyés par résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-21-10-26-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la liste des projets annexée à la présente résolution soit approuvée par le Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, ainsi que madame Johannie Bélanger, coordonnatrice du Service des ressources matérielles, à assurer la réalisation et le suivi des projets auprès du ministère de l'Éducation du Québec;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ces projets;

QUE la liste des projets déposée auprès du ministère de l'Éducation du Québec fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était citée au long.

Adopté. –

5.9- <u>Demande de démolition du bâtiment du service de gare de l'école Morissette (code BICS 821B018)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est propriétaire du bâtiment du service de garde de l'école Morissette, situé sur le même terrain que l'école dans la Municipalité de Sainte-Claire (lot 3 713 606 du Cadastre du Québec);

ATTENDU QUE des rénovations majeures sont nécessaires pour assurer la pérennité du bâtiment et la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE le coût des rénovations nécessaires est de 1 774 575 $ au cours des 10 prochaines années, contre une valeur de remplacement estimée à 1 926 600 $;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud déposera une demande d'ajout d'espace pour l'école Morissette en 2021-2022, afin de relocaliser les activités du service de garde à l'intérieur de l'école et de pallier l'augmentation de la clientèle prévue au calcul de la capacité d'accueil du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QU'après la relocalisation du service de garde à l'intérieur de l'école Morissette, le bâtiment actuel du service de garde ne sera plus d'aucune utilité pour le Centre de services scolaire de la Côte--du--Sud;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a l'intérêt et la volonté de procéder à la démolition du bâtiment;

ATTENDU le financement de la mesure 50632 du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 du ministère de l'Éducation du Québec prévu pour la démolition de bâtiment;

ATTENDU QUE toute demande de démolition de bâtiment doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration du centre de services scolaire;

ATTENDU QUE la démolition du bâtiment du service de garde est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation ministérielle requise selon l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique;*

ATTENDU QUE la démolition du bâtiment du service de garde sera également conditionnelle à l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec pour le projet d'agrandissement de l'école Morissette.

CA-CSSCS-21-10-26-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent la demande de démolition du bâtiment du service de garde de l'école Morissette de la Municipalité de Sainte--Claire (code BICS : 821B018), situé sur le lot 3 713 606 du Cadastre du Québec;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, ainsi que le coordonnateur approvisionnement du Service des ressources matérielles, Me Juan Mercier-Bélanger, à faire les démarches auprès du ministère de l'Éducation du Québec afin d'obtenir l'autorisation ministérielle requise pour la démolition du bâtiment du service de garde de l'école Morissette conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'Instruction publique;*

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur général, monsieur Jean-Marc Jean, et le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, à signer tous les documents requis pour procéder à la démolition du bâtiment.

Adopté.-

5.10- <u>Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public lancé pour le choix d'une firme professionnelle en architecture dans le cadre du projet de mise à niveau de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny) (projet MB143-211);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » du ministère de l'Éducation du Québec;
ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 juillet2021 étaient toutes conformes, voir tableau ci-dessous :

Firmes
Atelier D Architecture et Design Laflamme
Cuatro Architecture
RLD Architectes

ATTENDU QU'un comité de sélection s'est tenu le 20 septembre 2021 pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements;

ATTENDU QUE l'analyse du comité de sélection recommande la firme d'architecture, Cuatro Architecture ayant obtenu la plus haute note.

CA-CSSCS-21-10-26-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme d'architecture Cuatro Architecture soit retenue dans le cadre du projet de mise à niveau de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny) (projet MB143-211);

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.11- <u>Adjudication du mandat de services professionnels en génie mécanique et électricité pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en génie mécanique et électricité dans le cadre du projet de mise à niveau de l'école primaire Saint-Thomas, (Montmagny) (projet MB143-211);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement de la mesure 50621 « Maintien de bâtiment » du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 juillet 2021 étaient toutes conformes, voir tableau ci-dessous :

Firmes
Bouthillette Parizeau
CBTEC
CIMA +
Les Services EXP
Pageau Morel et Associés
Pluritec
WSP Canada

ATTENDU QU'un comité de sélection s'est tenu le 20 septembre 2021 pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements;

ATTENDU QUE l'analyse du comité de sélection recommande la firme d'ingénieurs Les Services EXP ayant obtenu la plus haute note;

CA-CSSCS-21-10-26-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme d'ingénieurs Les Services EXP soit retenue pour la discipline mécanique et électricité dans le cadre du projet de mise à niveau de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny) (projet MB143-211);

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.12- <u>Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-Jean (Saint-Jean-Port-Joli)</u>

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en architecture dans le cadre du projet de mise à niveau de l'école primaire Saint-Jean (Saint-Jean-Port-Joli) (projet MB152-211);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 juillet 2021 étaient toutes conformes, voir tableau ci-dessous :

Firmes
Atelier 5
Atelier D Architecture et Design Laflamme
Cuatro Architecture
Leclerc Architectes
RLD Architectes

ATTENDU QU'un comité de sélection s'est tenu le 9 septembre 2021 pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements;

ATTENDU QUE l'analyse du comité de sélection recommande la firme d'architecture Atelier 5 ayant obtenu la plus haute note;

CA-CSSCS-21-10-26-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Karl-Anthony Turgeon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme d'architecture Atelier 5 soit retenue dans le cadre du projet de mise à niveau de l'école primaire Saint-Jean (Saint-Jean-Port-Joli) (projet MB152-211);

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.13- **Adjudication du mandat de services professionnels en génie mécanique et électricité pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-Jean (Saint-Jean-Port-Joli)**

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en génie mécanique et électricité dans le cadre du projet de mise à niveau de l'école primaire Saint-Jean (Saint--Jean-Port-Joli) (projet MB152-211);
ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 juillet 2021 étaient toutes conformes, voir tableau ci-dessous :

Firmes
Bouthillette Parizeau
CBTEC
CIMA +
Les Services EXP
LGT
Pageau Morel et Associés
Pluritec
WSP Canada

ATTENDU QU'un comité de sélection s'est tenu le 9 septembre 2021 pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements;

ATTENDU QUE l'analyse du comité de sélection recommande la firme d'ingénieurs LGT ayant obtenu la plus haute note;

CA-CSSCS-21-10-26-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme d'ingénieurs LGT soit retenue pour la discipline mécanique et électricité dans le cadre du projet de mise à niveau de l'école primaire Saint-Jean (Saint-Jean-Port-Joli) (projet MB152-211);

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.14- **Projet d'agrandissement pour l'ajout de 8 classes à l'école primaire Morissette (Sainte-Claire)**

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves les espaces nécessaires à la tenue des activités d'éducation;

ATTENDU QUE le bâtiment actuel de l'école primaire Morissette (Sainte-Claire) ne comporte plus les espaces suffisants pour offrir les services d'éducation;

ATTENDU la mesure 50511 *Ajout d'espace pour la formation générale* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE la demande d'agrandissement doit être appuyée par une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour la démolition du bâtiment du service de garde de l'école primaire Morissette (Sainte-Claire) sera déposée auprès du ministère de l'Éducation du Québec au cours de l'année 2021-2022 dans le cadre de la mesure 50632 – *Démolition de bâtiment*;

ATTENDU QUE la démolition du bâtiment qui comprend le service de garde actuel entraînera la relocalisation de la classe de préscolaire 4 ans à l'intérieur de l'école primaire Morissette.

CA-CSSCS-21-10-26-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Rouleau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'agrandissement de l'école primaire Morissette (Sainte-Claire) pour l'ajout de huit (8) classes dans le cadre de la mesure 50511 *Ajout d'espace pour la formation générale* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032.

Adopté.-

5.15- <u>Projet d'agrandissement pour l'ajout de 4 classes et d'un gymnase à l'école primaire de la Marelle (Beaumont)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves les espaces nécessaires à la tenue des activités d'éducation;

ATTENDU QUE le bâtiment actuel de l'école primaire de la Marelle (Beaumont) ne comporte plus les espaces suffisants pour offrir les services d'éducation;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désire également fournir à ses élèves des équipements adéquats et sécuritaires pour la tenue des activités d'éducation et de conditionnement physique à l'école primaire de la Marelle (Beaumont);

ATTENDU la mesure 50511 *Ajout d'espace pour la formation générale* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE la demande d'agrandissement de l'école primaire de la Marelle (Beaumont) doit être appuyée par une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-21-10-26-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'agrandissement de l'école primaire de la Marelle (Beaumont) pour l'ajout de quatre classes et d'un gymnase dans le cadre de la mesure 50511 *Ajout d'espace pour la formation générale* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022— 2032.

Adopté.-

5.16- **Projet de remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien)**

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, et le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves des équipements adéquats et sécuritaires pour la tenue des activités d'éducation et de conditionnement physique à l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien-de-Buckland);

ATTENDU QUE les installations actuelles de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien-de-Buckland) sont inappropriées, inadéquates et qu'elles pourraient représenter un risque pour la sécurité des élèves et du personnel;
ATTENDU la mesure 50631 *Remplacement de bâtiments* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud demeure en attente de la réponse du ministère de l'Éducation du Québec pour une demande déposée pour la mesure 50631 *Remplacement de bâtiments* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031;

ATTENDU QUE la présente résolution ne sera déposée auprès du ministère de l'Éducation du Québec qu'après confirmation que le projet déposé dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 ait été refusé;

ATTENDU QUE la demande de remplacement de bâtiment de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien-de-Buckland) doit être appuyée par une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-21-10-26-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Karl-Anthony Turgeon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour le remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien-de-Buckland) dans le cadre de la mesure 50631 *Remplacement de bâtiments d*ans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032.

Adopté.-

5.17- **Projet de réaménagement et d'agrandissement des infrastructures récréatives et sportives à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)**

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, et le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le partenariat des différents organismes formant le comité de travail du projet de complexe culturel et sportif en santé durable soit le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, les Arts de la scène de Montmagny, la Ville de Montmagny, la MRC de Montmagny, la MRC de L'Islet, la Chambre de commerce de Montmagny et le Centre d'aide aux entreprises de Montmagny-L'Islet;

ATTENDU QUE les besoins actuels requièrent l'accès à de nouvelles infrastructures culturelles et sportives pour les citoyens des MRC de Montmagny et de L'Islet;

ATTENDU l'importance pour le milieu de se doter d'infrastructures répondant aux normes pour la présentation d'événements sportifs importants de même que pour bonifier les services éducatifs offerts à nos élèves;

ATTENDU les impacts positifs de ce projet pour le milieu de l'éducation et pour les communautés des MRC de Montmagny et de L'Islet;

ATTENDU l'importance pour la population de la Côte-du-Sud de développer de saines habitudes de vie et d'avoir accès à des infrastructures plus adaptées;

ATTENDU la mesure 50511 *Ajout d'espace pour la formation générale* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE la demande d'agrandissement doit être appuyée par une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
ATTENDU la résolution N° CC-20-01-28-04 appuyant également le projet.

CA-CSSCS-21-10-26-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour la construction d'un complexe culturel et sportif en santé durable dans le cadre de la mesure 50511 *Ajout d'espace pour la formation générale* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022— 2032.

Adopté.-

5.18- <u>Projet d'agrandissement pour l'ajout de 4 classes à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves les espaces nécessaires à la tenue des activités d'éducation;

ATTENDU QUE le bâtiment actuel de l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) ne comporte plus les espaces suffisants pour offrir les services d'éducation;

ATTENDU la mesure 50511 *Ajout d'espace pour la formation générale* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE la demande d'agrandissement de l'école primaire Aubert-De Gaspé doit être appuyée par une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-21-10-26-19

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'agrandissement de l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) pour l'ajout de quatre classes dans le cadre de la mesure 50511 *Ajout d'espace pour la formation générale* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022— 2032.

Adopté.-

5.19- <u>Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves des équipements adéquats et sécuritaires pour la tenue des activités d'éducation et de conditionnement physique à l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet);

ATTENDU QUE les installations actuelles de l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet) sont inappropriées, inadéquates et pourraient représenter un risque pour la sécurité des élèves et du personnel qui y pratiquent des activités physiques et sportives;

ATTENDU la mesure 50511 *Ajout d'espace pour la formation générale* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU QUE la demande d'agrandissement de l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet) doit être appuyée par une résolution du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-21-10-26-20

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à déposer une demande auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'agrandissement de l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet) pour la construction d'un gymnase dans le cadre de la mesure 50511 *Ajout d'espace pour la formation générale* dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022— 2032.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- <u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>

La première rencontre du comité de gouvernance et d'éthique est prévue avant le congé des Fêtes.

6.2- <u>Comité de vérification</u>

La première rencontre du comité de vérification est prévue avant le congé des Fêtes.

6.3- <u>Comité des ressources humaines</u>

La première rencontre du comité des ressources humaines est prévue avant le congé des Fêtes.

6.4- <u>Comité consultatif du transport des élèves</u>

La première rencontre du comité consultatif du transport est prévue le 11 novembre 2021.

7.- INFORMATIONS

7.1- <u>Démission d'un membre parent du conseil d'administration</u>

Démission déposée pour cause d'inéligibilité.

7.2- <u>Poste vacant à la vice-présidence du conseil d'administration</u>

Le poste à la vice-présidence est vacant pour un membre parent.

7.3- <u>Processus de désignation d'un membre parent au conseil d'administration</u>

Le processus de désignation d'un membre parent au conseil d'administration (district 3) est maintenant en cours.

7.4- <u>Poste vacant au comité de gouvernance et d'éthique</u>

Un poste au comité de gouvernance et d'éthique est actuellement vacant. À la suite de l'assermentation du nouveau membre parent au conseil d'administration, nous procéderons à la désignation d'un membre administrateur pour ce poste.

8.- SUJETS DIVERS

Aucun sujet.

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-21-10-26-21 **Il EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 49.

Mme Hayette Laouari, présidente

M. Pierre Côté, secrétaire général